



40^e Camp d'été des jeunes musiciennes et musiciens vaudois SCMV - Société Cantonale des Musiques Vaudoises

du dimanche 3 juillet au samedi 16 juillet 2022

INFORMATIONS ET REGLEMENT

1^o Informations générales

Responsables du camp	Daniel Guignard – Chemin du Pré 7, 1322 Croy	Nat. 079/474 89 60
	Emmanuelle Gros – Ch. du Chêne 11, 1307 Lusser-Villars	Nat. 079/256 71 44
	Serge Gros – Chemin du Chêne 11, 1307 Lusser-Villars	Nat. 079/305 21 69
	Ysaline Javet – Chemin du Pré 7, 1322 Croy	Nat. 078/964 24 99
	Véronique Mayor – Impasse de Layaz 2, 1543 Grandcour	Nat. 079/324 44 90

Lieu du camp 1450 Sainte-Croix

Début du camp Dimanche matin 3 juillet 2022, arrivée échelonnée selon convocation
Fin du camp Samedi soir 16 juillet 2022, après le dernier concert

Concerts finaux Au Centre sportif de Sainte-Croix, horaires communiqués ultérieurement.

Moyens de locomotion

- 1) Les parents/représentants légaux se chargent du transport de leur(s) enfant(s) jusqu'à Sainte-Croix, le dimanche 3 juillet.
- 2) Possibilité de venir en train. Horaires sur www.cff.ch
- 3) Le retour de Sainte-Croix est à charge des parents.

2^o Absences – Annulation

Annulation En cas d'annulation de l'inscription d'un participant après le 15 juin, la finance d'inscription restera due et ne sera pas remboursée.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'expulsion ou de départ prématuré nécessaire et ou obligatoire avant la fin du camp.

Absences Les participants **ne peuvent en aucun cas quitter Sainte-Croix** pendant la durée du camp, sauf en cas de force majeure et avec l'accord des responsables du camp.

3° Informations concernant l'organisation du camp

Plan de protection	Un plan de protection sera établi et communiqué aux participants. Celui-ci règlera toutes les mesures nécessaires à la tenue du camp en toute sécurité.
Logement	Les élèves sont logés dans des chambres de 8 à 10 lits, en fonction du nombre d'inscriptions et du plan de protection.
Activités sportives Et diverses	Sports en salles ou en plein air (basket, volley, etc.). Sports en plein air (piste vita, piscine, tennis, excursions, VTT, etc.). En soirée : vidéo grand écran, disco, jeux de société, sport, etc.
Assurances	L'assurance maladie-accident individuelle de chaque participant couvre tous les frais de maladie et accidents courants qui pourraient survenir. L'assurance RC individuelle de chaque participant couvre les éventuels dégâts aux instruments ou au matériel du camp.

4° Quelques règles importantes

Attitude	Une attitude sympathique et une bonne camaraderie, surtout vis-à-vis des plus petits, sont les clés de la réussite du camp !
Respect du sommeil	Chaque élève doit respecter son sommeil et celui d'autrui, ceci afin de conserver toute l'énergie et la concentration nécessaire pour participer aux diverses activités proposées <u>sur les deux semaines</u> . Afin de respecter la calme dans les chambres, l'usage des téléphones portables (pour quel qu'usage que ce soit) est prohibé dès l'appel en chambre jusqu'au réveil (effectué par l'encadrement du camp). Il en est de même pour toutes sources de musique ainsi que les jeux. Pour éviter toute tentation, ces divers appareils seront déposés en lieu sûr chaque nuit. En cas de contournement de cette règle, les appareils pris seront confisqués jusqu'à la fin du camp.
Propreté, respect des locaux	Les chambres, sanitaires et autres locaux doivent être tenus propres. Chaque élève participera au tournus de nettoyage des dits locaux. Il est également responsable des dégâts qui pourraient survenir, et il devra en financer la remise en état ou le remplacement. Rien ne doit être jeté par les fenêtres des bâtiments et les voisins doivent être respectés.

Responsabilité

Chaque élève est responsable des éventuels dégâts qui pourraient être causés à son instrument.

Il est strictement interdit à tous les participants d'effectuer des actions pouvant entraîner de graves séquelles physiques, se mettre en danger ou mettre autrui en danger.

Alcool, fumée et Produits illicites

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur du camp. Les participants doivent se conformer aux lois en vigueur concernant la consommation d'alcool à l'extérieur du camp. Les participants de moins de 16 ans s'abstiendront donc de toute consommation d'alcool et de tabac à l'intérieur comme à l'extérieur du camp.

Pour les participants majeurs, il est également absolument interdit de fumer Dans tous les lieux publics.

Toute détention ou consommation de produits illicites sont totalement et strictement interdites pour les participants, qu'ils soient majeurs ou mineurs.

Réprimandes, renvoi, Expulsion

L'élève doit avoir une attitude correcte en toutes circonstances. L'élève qui perturberait la bonne marche du camp sera réprimandé. Tout élève impoli ou irrespectueux envers les professeurs, les responsables du camp, ses camarades musiciens ou encore envers la station de Sainte-Croix et ses habitants, tout comme envers les règles indiquées sur ce document, sera renvoyé du camp sans autre avertissement.

En cas d'expulsion, les responsables du camp se réservent le droit de refuser son inscription pour l'année suivante.

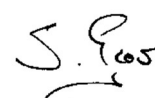
Croy et Lussery-Villars, janvier 2022



Emmanuelle Gros
Responsable administratif



Daniel Guignard
Responsable administratif



Serge Gros
Responsable musical